



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes-Réanimateurs élargi

Membre adhérent et fondateur de l'intersyndicale « Avenir Hospitalier »
Membre adhérent de l'intersyndicale « Action Praticiens Hôpital », APH
Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, FEMS



Docteur Anne Geffroy-Wernet
Présidente

Docteur Emmanuelle Durand
Vice-Présidente

COMMUNIQUE DE PRESSE du 12 janvier 2022

QUAND LA SECURITE DES PATIENTS EST BRADEE PAR LE MINISTRE DE LA SANTE A DES FINS POLITIQUES

A la suite de la sortie du rapport IGAS « Trajectoires pour de nouveaux partages des compétences entre professionnels de santé », les représentants des infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat (IADE) et des médecins anesthésistes-réanimateurs (Conseil National d'Anesthésie-Réanimation Médecine Périopératoire) étaient conviés à une visioconférence avec le Ministre ce lundi 10 janvier 2022.

Malgré un rapport de piètre qualité, s'appuyant sur l'applaudimètre des réseaux sociaux autant que sur des revendications IADE non consensuelles ou des témoignages individuels d'IADE qui n'engagent que leurs auteurs, et sans concertation avec les médecins, le Ministre applique à la discipline anesthésie-réanimation – comme à d'autres – le **transfert de la responsabilité médicale** de l'anesthésie aux infirmiers anesthésistes. La justification se trouve dans l'utilisation de cette stratégie dans des pays sous-développés. En sommes-nous là ?

En effet, qu'il s'agisse d'Anesthésie-Réanimation **ou de toute autre discipline médicale**, un infirmier en « pratique avancée » (bac + 5) fera du premier recours, de la primo-prescription, du diagnostic « sous sa propre responsabilité ». La démarche diagnostique, qui donne lieu à une stratégie thérapeutique, est pourtant la définition du métier de médecin (bac + 10 à 11). Ainsi, ces six années d'études supplémentaires n'auraient aucune valeur ajoutée ?

Alors que notre spécialité a su adopter les mesures permettant de relancer la démographie médicale, alors que le ministre se vante d'avoir supprimé le numerus clausus, **le médecin n'aurait plus sa place ?**

Le concept de la « réussite du Ségur » vanté par le **ministre s'essouffle** devant la tension hospitalière toujours croissante après deux ans de crise sanitaire. Le manque d'attractivité des carrières médicales hospitalières l'a obligé à rétro pédaler sur son sujet emblématique, la réglementation de l'intérim médical hospitalier. Le ministre croit combler les déserts médicaux en « donnant » la pratique avancée aux IADE au lieu de leur donner une réelle place dans le Code de Santé Publique. Ce coup est un jeu politique dangereux qui **remet en cause l'égalité d'accès aux soins** dans les territoires et sera difficile à maîtriser.

Dr Anne Geffroy-Wernet
Centre Hospitalier de Perpignan
Service d'anesthésie-réanimation
20 avenue du Languedoc
66046 Perpignan Cedex 9
Tél : 04 68 61 77 44
Tél portable : 06 63 83 46 70
anne.wernet@snphare.fr

<http://www.snphare.fr>

Dr Emmanuelle Durand
CHU Reims, Hôpital Robert Debré
Service d'anesthésie-réanimation
Rue du Général Koenig
51090 Reims Cedex
Tél : 03 10 73 61 28
Tél portable : 06 60 55 10 65
emmanuelle.durand@snphare.fr



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes-Réanimateurs élargi

Membre adhérent et fondateur de l'intersyndicale « Avenir Hospitalier »
Membre adhérent de l'intersyndicale « Action Praticiens Hôpital », APH
Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, FEMS



Docteur Anne Geffroy-Wernet
Présidente

Docteur Emmanuelle Durand
Vice-Présidente

Le SNPHARE a toujours soutenu la reconnaissance statutaire des IADE. En revanche, la réponse apportée par le ministre qui déstabilise le binôme médecin anesthésiste-IADE est une **négarion du progrès de plus de 50 ans de progrès en anesthésie** en termes de morbi-mortalité. En sortant les médecins du bloc opératoire, elle opère un retour en arrière des pratiques et donc de la qualité des soins. Nous ne pourrions **pas engager notre responsabilité** et celle de nos jeunes collègues dans une pratique démedicalisée et dérèglementée de l'anesthésie.

Les effets de cette réponse se font déjà sentir, agitant des tensions inutiles entre médecins anesthésistes-réanimateurs et IADE, qui sont, au passage, potentiellement délétères pour les patients.

Le SNPHARE demande immédiatement le retrait des propositions faites ce lundi 10 janvier, et saura le cas échéant mobiliser les anesthésistes-réanimateurs, pourtant si sollicités pour la crise sanitaire et les déprogrammations-reprogrammations, et paradoxalement remerciés par la négation de l'attractivité de leur profession.

Dr Anne Geffroy-Wernet
Centre Hospitalier de Perpignan
Service d'anesthésie-réanimation
20 avenue du Languedoc
66046 Perpignan Cedex 9
Tél : 04 68 61 77 44
Tél portable : 06 63 83 46 70
anne.wernet@snphare.fr

<http://www.snphare.fr>

Dr Emmanuelle Durand
CHU Reims, Hôpital Robert Debré
Service d'anesthésie-réanimation
Rue du Général Koenig
51090 Reims Cedex
Tél : 03 10 73 61 28
Tél portable : 06 60 55 10 65
emmanuelle.durand@snphare.fr